

**Consultation électronique de l'Assemblée Générale
de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes du 23 octobre 2020**

Extrait des délibérations

Délibération sur la convention 2020/014 :

Ambition Région Performance Globale Covid-19 - Dispositif FLASH – renforcer mes fonctions commerciales et marketing

Description succincte du projet :

Le dispositif FLASH vise à accompagner, en mode réactif, 175 entreprises du territoire directement impactées par la crise sanitaire, sur leurs thématiques, devenues prioritaires, de développement commercial. A l'issue d'un diagnostic ciblé, chaque entreprise bénéficie d'un accompagnement court individuel à distance par un expert et de séances collectives (webinaires et échanges inter-entreprise). Le dispositif est piloté par la CCI de région et déployé par les CCIT d'Auvergne-Rhône-Alpes et le Comité Auvergne-Rhône-Alpes Gourmand.

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver cette convention.

Quorum : 60

Votants : 96

Voix pour : 95

Voix contre : 0

Abstentions : 1

Extrait certifié conforme
Le 28 octobre 2020, à Lyon

Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

Philippe GUERAND

